

Consultation publique

Plan d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges Arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce

Lors de son assemblée du 25 août 2003, le conseil municipal confiait le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de tenir une consultation publique sur le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges en vertu du règlement no 03-144 de la ville de Montréal intitulé *Règlement permettant de confier des audiences publiques à l'Office de consultation publique de Montréal*.

Le cimetière étant situé dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, les séances de consultation publique sont tenues conjointement par l'OCPM et le Conseil du Patrimoine de Montréal.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le plan directeur d'aménagement vise le développement et la mise en valeur du cimetière et s'inscrit dans une démarche d'accord de développement entre le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la Ville de Montréal, conformément au plan d'urbanisme de la ville. Le plan directeur comprend trois volets : l'organisation spatiale, le patrimoine et la fonction funéraire.

Les principales interventions proposées d'ici l'an 2026 sont les suivantes :

- un programme de restauration du patrimoine funéraire;
- un programme de reboisement;
- la construction de trois mausolées;
- la mise en valeur de la plaine;
- un plan de signalisation;
- la création d'un centre d'interprétation à la maison historique située à gauche de l'entrée de l'avenue Decelles;
- l'aménagement, en collaboration avec la Ville de Montréal, d'une piste cyclable le long du chemin de la Côte-des-Neiges, d'un chemin de traverse et d'un chemin de ceinture.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au plan d'aménagement sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau accès Montréal de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, 5885, chemin de la Côte-des-Neiges
- ❖ à la maison de la culture Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique se déroulera en deux parties distinctes :

- La présentation du plan d'aménagement et la description du cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit, suivie d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à la première partie de la consultation publique :

Le 10 novembre 2003
19 heures
Église Notre-Dame-des-Neiges
salle paroissiale
5320, chemin de la Côte-des-Neiges

La deuxième partie de la consultation débutera le 1^{er} décembre 2003 à 19 h au même endroit.

Les personnes et organismes intéressés à déposer un mémoire qui sera entendu en deuxième partie de la consultation doivent le faire avant le 25 novembre 2003 à 16 h, aux bureaux de l'OCPM, en quinze exemplaires papier et en version électronique à l'attention de M. Gilles Gosselin à l'adresse suivante : ggosselin@ville.montreal.qc.ca

Renseignements : M. Gilles Gosselin (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 26 octobre 2003